Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260428-202604008-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 23/04/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Franck LERAY, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué
François POIRIER, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Angélique LE BORGNE, Axelle LE DUIGOU, Marie-Christine BATTEUX Antoine GERAUX Fabien FOUCHER
Conseillers Municipaux

Absents excusés : Laurence LOISON, Valérie GAUDION, Gael MAIGNAN

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Gael MAIGNAN a donné pouvoir à François POIRIER
Valérie GAUDION a donné pouvoir à Marie-Odile DAYOT
Laurence LOISON a donné pouvoir à Marie-Christine LOUIN

Secrétaire de séance : Marie-Christine BATTEUX

Délibération 2026.04.008

Enfance/jeunesse – Tarif pour les sorties jeunes de vacances d'avril 2026

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pendant la période de vacances d'avril 2026, les jeunes de la commune de Louvigné de Bais participent à une sortie éducative.

Il est proposé de fixer le montant de la participation des familles à 16 €. La facturation sera établie par le service enfance ou la comptabilité.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260428-202604008-DE

- D'approuver le montant de la participation des familles fixé à 16 €
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS
R.F.
(Ille-et-Vilaine)